



MAIRIE
de
CURBANS
05110 LA SAULCE

Tél. 92 54 21 87

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.02.2021

Le

Étaient présents : Allix Allegra Allamanno Auffret Brizard Caraboeuf Fugier Furlan Gabrielli Garcin Gaudin Gignoux Jeanselme Martinet

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h et procède à l'appel des élus.
Mme CARABOEUF Catherine est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 09.11.2020

Mme le Maire demande si des observations sont à faire.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Admission en non-valeur

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'admettre en non-valeur la somme de 8,28 € correspondant à une somme due au service des repas.
Elle précise que concernant la somme de 3.00 €, celle-ci a été réglée ainsi que le montant de 47,89 € au budget de l'aspersion.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

III. Autorisation spéciale de crédits en investissement

Madame le Maire rapporte :

L'article L 1612-1 du CGCT et la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article 7) complété par la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permettant aux collectivités, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2021.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2021 lors de son adoption.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes pour le budget général :

Compte ou opération	Libellé	Crédits ouverts
21 – 2183 – Opération 123	Matériel informatique	8 900
21- 21578 – Opération 137	Lame de déneigement	1 800
TOTAL		10 700

- Rappelle que les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2020 hors restes à réaliser 2019 et annuité en capital des emprunts s'établissent à 231 824.20 € et que les crédits ouverts au titre de la présente délibération spéciale s'établissent au maximum à 25 % des dépenses 2020 précitées ;
- Précise que les crédits correspondants seront repris au budget 2021 ;

- Indique que la présente délibération complète en partie la délibération n°2020_078 relative à l'achat d'une lame de déneigement.
- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes pour le budget aspersion :

Compte ou opération	Libellé	Crédits ouverts
23 – 238	Avances travaux bassins irrigation	19 606
TOTAL		19 606

- Rappelle que les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 hors restes à réaliser 2019 et annuité en capital des emprunts s'établissent à 174 000.00 € et que les crédits ouverts au titre de la présente délibération spéciale s'établissent au maximum à 25 % des dépenses 2020 précitées.

IV. Emprunt dans le cadre de la réhabilitation de 2 bassins d'aspersion des Aupettes. Pouvoir à Madame le Maire pour engager les négociations

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 5 octobre 2020, celui-ci a accepté les travaux de réhabilitation des 4 réservoirs d'irrigation de la commune de Curbans pour un montant total hors taxe de 526 979.00 €.

Les travaux qui vont être lancés concernent les 2 bassins des Aupettes dont le montant hors taxe s'élève à la somme de 336 755.00 €.

Madame le Maire propose de contracter un emprunt d'un montant de 330 000.00 € afin de financer les travaux des 2 réservoirs des Aupettes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour consulter des organismes de crédit afin d'obtenir des offres financières.
- Dit que le Conseil municipal se prononcera ultérieurement au vu des propositions faites.

V. Dénomination des rues : rajout de voies

Madame le Maire rappelle que par délibérations du 25.11.2019 et 27.01.2020, le Conseil municipal a validé la dénomination des rues.

Il convient de rajouter un nom de rue au hameau de la Curnerie s'agissant d'un chemin communal et non d'un chemin privé et de renommer la "ruelle sans nom" située dans le village, à la suite du désaccord des habitants qui y résident.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de :

- rajouter à la liste précédemment validée, la dénomination suivante : "passage des Pommiers"
- modifier la dénomination de la « ruelle sans nom » en « passage Saint-Pierre",
- le reste demeure inchangé.

Mme Caraboeuf demande ce qu'il en est du projet d'installation de panneaux au bout du pont.

Mme Allix tient à signaler que le représentant a été surpris d'apprendre que les panneaux des entreprises soient payés par la commune car habituellement ils sont à leur charge.

Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

En ce qui concerne le changement d'adresse, celui-ci peut être fait par l'intermédiaire du site service-public.fr puis SERVICE EN LIGNE puis Signaler son changement d'adresse en ligne.

VI. Demande d'aide communale pour les loyers impayés durant la période de fermeture liée au virus Covid 19 par la SARL L'ITINERAIRE

Mme Allix informe le Conseil municipal que la Sarl L'itinéraire a sollicité une aide communale en ce qui concerne les loyers dus durant la période Covid 19.

L'itinéraire a communiqué l'inventaire des annulations subies. Mme le Maire indique que dans ce loyer il est nécessaire de tenir compte de la portion concernant l'appartement.

Mme Allix propose de surseoir à statuer dans l'attente de la rencontre avec les exploitants à qui il sera demandé de fournir les éléments de comptabilité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VII. Délégation de service public avec la SARL L'ITINERAIRE. Demande de transformation en fonds de commerce. Pouvoir à Madame le Maire pour engager les discussions sur la base des études et expertises réalisées

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la SARL L'ITINERAIRE, actuel délégataire de service public du centre de vie « Le Réal » par courrier du 19.06.2017 a exprimé son souhait de transformer de ce statut en statut commercial afin de pouvoir détacher un fonds de commerce.

Par délibération du 09.04.2018, le Conseil municipal a décidé de consulter un avocat spécialisé pour connaître les diverses possibilités légales à la disposition de la commune.

Conseil a également été demandé aux services de la CCI des Hautes-Alpes qui ont été amenés à étudier un cas similaire quant à la procédure à suivre dans tous ses détails.

Une expertise a été demandée à Monsieur Pierre TARDY, afin d'évaluer la valeur locative des actifs sujets du bail commercial envisagé et celle du fonds de commerce actuellement sous délégation de service public.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu afin que le Conseil municipal puisse travailler ce dossier et prendre une décision.

Madame le Maire demande au Conseil municipal, dans un premier temps, de l'autoriser à discuter avec les gérants de la SARL L'ITINERAIRE sur la base de l'expertise rendue. Elle propose d'être accompagnée par les 2 adjoints et M. GIGNOUX Patrick en fonction de ses compétences professionnelles de commissaire aux comptes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour engager la négociation avec les gérants de la SARL L'ITINERAIRE sur la base de l'expertise rendue avec les 2 adjoints et M. GIGNOUX Patrick.

VIII. Questions diverses

Mme Allix communique le courrier du président de la CAGTD indiquant que les actuelles zones d'activités vont être bientôt commercialisées et qu'ainsi, de nouveaux espaces sont à prévoir.

Le Conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas créer de telles zones sur son territoire.

Mme Allix souhaite qu'un groupe de travail soit mis en place pour réfléchir sur la création d'une voie douce vers le village et les hameaux.

L'AUPA pourra être missionnée pour accompagner les élus. Mme le Maire souhaite qu'un cahier des charges soit réalisé afin de pouvoir lancer des consultations.

Plusieurs conseillers soulignent la vitesse excessive constatée sur la RD4 lors du retour des week-ends.

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de rester sur les chemins communaux. Ce projet permettra aux piétons et notamment les familles de promener en toute sécurité.

Après concertation la commission sera composée de Allix Allamanno Auffret Brizard Garcin et en personnes extérieures : Gaudin Roland et Humbert Georgette. Leur accord leur sera bien entendu demandé.

M. Gabrielli approuve ce projet d'échanges inter-hameaux.

M. Auffret demande si c'est une volonté de la commune de Curbans.

Mme Allix répond dans l'affirmative et rappelle que c'est un des éléments de leurs projets inscrits dans leur profession de foi.

Mme Caraboeuf demande s'il y a eu des retours quant à l'extinction de l'éclairage public durant la nuit. Mme le Maire indique qu'il n'y a pas eu de retour particulier et que cette décision semble contenter la population. Il est nécessaire d'attendre la fin de l'année pour pouvoir comparer la consommation par rapport à l'année dernière et ainsi vérifier l'économie réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.

Il est demandé aux conseillers de signer les délibérations.

Curbans, le 2 février 2021
Le Maire
ALLIX Laurence



INFORMATION :

En ce qui concerne le changement d'adresse, celui-ci peut être fait par l'intermédiaire du site service-public.fr puis SERVICE EN LIGNE puis Signaler son changement d'adresse en ligne.